



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Maison de la Jeunesse accueille les jeunes de 11 à 17 ans à partir de leur entrée en 6^e (ou à titre dérogatoire, après avis de l'équipe d'animation, un enfant plus jeune déjà scolarisé en 6^e).

☺ Adhésion

Pour venir à la Maison de la jeunesse, tu dois remettre un dossier d'inscription et régler une adhésion annuelle.

Tu pourras venir au maximum trois fois sur les accueils libres sans être inscrit.

Si tu n'es pas inscrit, tu ne pourras pas participer aux activités.

☺ Horaires

En période scolaire, les horaires d'ouverture sont :

Mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h

Mercredi et samedi de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture sont :

Du lundi au vendredi de 14h à 18h à Toussaint, Noël et Février

Du lundi au vendredi de 14h à 19h à Pâques et l'été

Pour toutes les inscriptions, la permanence administrative est assurée :

Le mercredi 14h à 18h

Occasionnellement pendant les vacances ou pendant la période scolaire, peuvent être organisés : des **sorties à la journée** ou **en soirée** (quel que soit le jour, samedi et dimanche inclus) et des **week-ends**. Seul le programme d'activités fait foi.

☺ Accueil libre

Des temps d'accueil libre sont proposés les mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h.

Tu arrives et tu pars quand tu le souhaites.

Dans la Maison de la jeunesse, tu es en autonomie. L'équipe d'animation assure uniquement l'accueil et la surveillance.

Ces temps d'ouverture sont consacrés à l'échange, à la discussion, aux jeux, aux devoirs, à l'information.

Le vendredi, à partir de 17h, sera consacré aux commissions de jeunes pour préparer les prochains projets (gazette, activités, concerts, évènements, séjours...).

☺ Activités

Des temps d'activités sont proposés les mercredi et samedi de 14h à 18h, et durant les vacances.

Un programme d'activités est mis en place par l'équipe d'animation et les jeunes. Tous les rendez-vous (type d'activité, tarif, date limite d'inscription) sont présentés dans la Gazette de la Maison de la jeunesse. Ces activités se déroulent soit à la Maison de la Jeunesse, soit à l'extérieur.

Pour les 11-13 ans

Tu dois arriver entre 14h et 15h. Tu peux partir soit à 17h soit à 18h (conformément à la réglementation Jeunesse et sport). Dans le cas où tu as une activité extrascolaire (notée sur le bulletin d'adhésion signé par tes parents), tu pourras quitter la Maison de la jeunesse à un autre horaire ou arriver à la Maison de la jeunesse après ton activité. Tu peux momentanément quitter la Maison de la jeunesse ou l'activité si tes parents ont validé cette option.

Pour les 14-17 ans

Tu pourras nous rejoindre le mercredi et le samedi à partir de 14h et quitter la Maison de la jeunesse à l'heure de ton choix.

Activités en autonomie

Selon les activités proposées, les jeunes pourront être autonomie au sein de la Maison de la jeunesse ou à l'extérieur de celle-ci, en ville et se rendre dans des équipements publics ou commerces.

☺ Séjours

Des séjours sont également proposés aux jeunes. Ils peuvent également être organisés par les jeunes, avec l'aide de l'équipe d'animation.

☺ Projets

L'accueil des 14-17 ans a vocation à accompagner les jeunes dans la création et la mise en place des actions et projets de leur choix. Les valeurs de cet accueil sont basées sur la responsabilisation du jeune et l'émancipation.

☺ Tarifs

Pour des animations spécifiques, des sorties et des séjours, une participation financière est demandée. L'inscription n'est enregistrée qu'avec le paiement de cette participation ou de l'acompte pour les séjours.

En cas d'annulation ou d'absence, aucun remboursement ne sera effectué, sauf transmission d'un certificat médical.

☺ Encadrement

La Maison de la Jeunesse fonctionne sous la responsabilité du maire. L'encadrement est assuré par un directeur, une ou plusieurs animateurs-trices.

☺ Règles

La Maison de la jeunesse est un espace public ; adapte ton comportement, à l'intérieur du bâtiment comme aux abords de celui-ci ! On ne boit pas d'alcool, on ne fume pas. Pas d'insultes ou de comportements agressifs envers un autre jeune ou un adulte. Pas de propos racistes ou discriminatoires. Pas de propagande à connotation religieuse, politique, sectaire ou autre. Pas de démarchage commercial ou d'action lucrative.

La Maison de la jeunesse est votre lieu, respecte-le ! Si tu dégrades du matériel, l'équipe d'animation pourra te demander de réparer le matériel endommagé. Si tu salis, n'oublie pas de nettoyer. Si tu dois jeter un déchet, cherche la poubelle.

Tu peux amener des objets personnels s'ils ne gênent pas le fonctionnement. La Maison de la jeunesse ne pourra être tenue pour responsable, en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Tu peux aller derrière le bar, uniquement avec l'accord exprès d'un animateur.

Ces règles s'appliquent également pour les activités extérieures et les sorties.

Pour tout comportement inapproprié et après discussion, le directeur pourra t'exclure temporairement ou définitivement de la Maison de la jeunesse.